

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA)

Assemblée départementale des 18 et 19 juin 2018

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
 **anjou**

Qu'est-ce qu'un Schéma des Enseignements Artistiques (SDEA) ?

Les rôles des collectivités sont répartis de la manière suivante

Le **Département** adopte un schéma de développement des enseignements et des pratiques artistiques dans une **logique d'aménagement** et de **développement de l'accès à une offre de qualité**.

A discrétion du Département qui en fixe les priorités, il peut concerner l'ensemble des disciplines artistiques.

L'Etat procède au classement et au contrôle des conservatoires :

- le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers
- le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Cholet

La **Région** organise le **cycle d'enseignement supérieur**

Mission assurée par les CRR et le pôle d'enseignement supérieur Pays de la Loire – Bretagne (le « Pont supérieur »)

➔ In fine, ce sont les **communes** ou **intercommunalités** qui organisent et financent les structures d'enseignement initial (publiques ou associatives)

« ANJOU 2021 » : l'enseignement artistique est l'un des principaux leviers de développement culturel des territoires

- **1995 – les premières écoles soutenues** : développement constant, accompagné par l'Association Départementale Musique et Danse (ADDM 49) dissoute en 2010
- **2013 - la concertation départementale permet d'apporter** plusieurs réponses concrètes : stabilisation de l'aide, outils d'observation, bourse à l'emploi en ligne, agenda en ligne des stages et formations, plan départemental de formation construit avec le CNFPT, journées professionnelles inter-écoles,...
- **2015 – évolution du règlement** assorti de conditions minimum d'octroi (emprise intercommunale, projet d'établissement pluriannuel, direction managériale) en anticipation des effets de la réforme territoriale.

2016 – le projet de mandature Anjou 2021 affirme son soutien à l'enseignement artistique dans les politiques culturelles départementales en appui au développement des territoires.

Le Département engagé au-delà de l'enseignement musical

	Musique	Danse	Théâtre	Arts de la piste et de la rue	Arts visuels
Ingénierie	<ul style="list-style-type: none"> En externe : conseils aux acteurs, observation, bourse à l'emploi, agenda des stages En interne : ressources aux services de la Direction de l'Ingénierie territoriale (DIAT) 				
	Pôles ressources		EPCC Anjou Théâtre		
Formation	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration avec le CNFPT et UNIFORMATION du plan départemental (contenu des priorités adaptées aux besoins) Journée professionnelle « inter-écoles » 				
Aide au fonctionnement	Ecoles de musiques et conservatoires sous convention d'objectif				
Aide au projet		- Réseau des Enseignants Chorégraphiques (THV)		- Carrière – école de cirque	
Soutien et valorisation des pratiques amateurs		<ul style="list-style-type: none"> CNDC : « grandir avec la danse » Yvann Alexandre : « Laboratoire Rayonnant » 	Accueil des compagnies, temps forts (EPCC Anjou Théâtre et partenaires socles)		
	Opération « Comme sur un Plateau »				
Animation des réseaux	Comité des directeurs des écoles de musique	Réseau des enseignants chorégraphique	Comité des compagnies de théâtre		Groupe de travail départemental des Arts Visuels

Données issues des structures soutenues

20 établissements soutenus (cf. cartographie)

68 sites d'enseignement sur l'ensemble des territoires assurant un service de proximité même en milieu rural

502 enseignants (252 équivalents temps plein), dont 193 sont titulaires de la fonction publique territoriale

3 structures spécialisées : Maîtrise des Pays de la Loire (chant), Galerie Sonore (Musique du monde / transmission orale), La Carrière (arts du cirque)

2 établissements classés : CRR d'Angers et CRD de Cholet

8 305 élèves dont 7 461 en cursus musique

17 663 élèves touchés par les interventions en milieu scolaire

677 élèves en classes à horaires aménagés (musique et théâtre)

156 élèves en orchestre à l'école et au collège

24 104 usagers de la Galerie Sonore

Situation au 1^{er} janvier 2018

STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE MAINE-ET-LOIRE



Sources : IEP, DARS, CRD, Département de Maine-et-Loire - Mairie - Département de Maine-et-Loire - Juin 2018

SDEA

Aide aux structures d'enseignement artistique

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

The logo for the Department of Maine-et-Loire, featuring the word "anjou" in a stylized blue font. The letter 'a' is lowercase and contains a white leaf-like shape. The letters 'n', 'j', 'o', and 'u' are lowercase and bold. The word is positioned below a red horizontal bar containing the text "DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE".

Nouveau cadre de partenariat

Les effets de la réforme territoriale permettent aujourd'hui au Département de se repositionner à **l'échelle de 9 EPCI** afin :

- soutenir chaque territoire en prenant en compte ses particularités
- favoriser l'innovation et les transversalités **vers les disciplines des arts vivants** (musique, danse, théâtre, arts de la piste) **et des arts visuels.**

Le partenariat départemental repose dès lors sur :

- Un réseau d'établissements professionnels et structurés
- Une aide au fonctionnement complétée une aide au projet
- Une dynamique de coopération renforcée

Un réseau d'établissements d'enseignement artistique

Pour adhérer au schéma et bénéficier de l'aide au fonctionnement les établissements doivent répondre à trois critères d'éligibilité suivants :

- Etre doté d'un projet d'établissement pluriannuel répondant aux orientations d'Anjou 2021
- Professionnaliser la fonction de direction
- Déployer ses services à l'échelle territoriale :
 - Nouveaux EPCI ou PETR = Pôles ressources territoriaux
 - Communes nouvelles = Ecoles structuréesécole du cirque, il est proposé le maintien de l'aide forfaitaire appliquée jusqu'à présent.

Nature de l'aide départementale

› Aide au fonctionnement

- Cas général appliqué à l'ensemble des écoles généralistes : **aide indexée sur le budget prévisionnel de la structure à hauteur de 7,5%**, plafonnée à l'aide perçue en 2017.
- **Bonification de 8 500 € aux pôles ressources territoriaux**, fléchée sur l'action culturelle déployée à l'échelle d'un l'EPCI, le PETR de l'Anjou Bleu regroupant 2 EPCI.
- Compte tenu des budgets de fonctionnement des conservatoires d'Angers et de Cholet, et des écoles spécialisées (Maîtrise des Pays de la Loire, Galerie Sonore et La Carrière école du cirque) et la réalité de leur partenariat départemental, **il est proposé d'appliquer à ces 5 structures une aide forfaitaire correspondant à 75% de la subvention octroyée en 2017.**

› Aide au projet :

Un appel à projet annuel permettra à chaque structure adhérant au schéma de candidater à une aide au projet portant sur l'un des trois axes suivants :

- projet de coopération entre plusieurs établissements d'un même EPCI
- projet de de coopération entre établissements de plusieurs EPCI
- projet inter-disciplinaire (musique et danse, musique et théâtre, musique et arts visuels,...)

Le Comité des directeurs

Le Département pilote et anime depuis le 13 mars 2018 un comité des directeurs, outil d'animation et de régulation du schéma départemental des enseignements artistiques.

Il s'agit ici du **pendant pédagogique au comité des arts vivants**, avec pour objectif principal pour le Département de rapprocher professionnels de la pédagogie des professionnels de la diffusion artistique.

Composition

Directeurs(rices) de chaque structure d'enseignement artistique

Rôles

- engager des réflexions sur les projets d'intérêt départemental
- travailler au programme des professionnelles journées inter-écoles
- élaborer le plan de formation départementale
- consolider la réflexion des professionnels de la pédagogie pour anticiper des passerelles (pédagogique/artistique) en lien avec les travaux du comité des arts vivants et du labo, ...

Fonctionnement

Un règlement intérieur fixera la périodicité des réunions et les conditions de fonctionnement dudit comité.

Il sera encadré par une feuille de route précisant les objectifs, les chantiers à mener, les échéances de réalisation.